

**M. Brooks:** Le Gouvernement semble avoir pris pour habitude de procéder par petites étapes.

**L'hon. M. Gregg:** Le député peut différer d'opinion avec moi mais il sait comme moi que, dans sa province, un grand nombre de vétérans obtiennent de cette façon une quittance absolue par l'entremise de la Commission d'établissement de soldats. L'an dernier, un crédit de \$150,000 était affecté à cette fin. Il est du même montant cette année et j'espère qu'il restera le même l'an prochain.

**M. Brooks:** L'intention est de voir à ce que ces gens obtiennent éventuellement un titre incontesté à l'égard de leur propriété.

**L'hon. M. Gregg:** Précisément.

**M. Brooks:** Je remercie le ministre du renseignement qu'il nous a fourni.

**L'hon. M. Gregg:** Le rapport indiquera qu'on a accompli de grands progrès.

**M. Brooks:** Je me rappelle que l'ex-député du Yukon, M. Black, a parlé de l'acquisition d'une certaine étendue de terrain en vue de la construction d'habitations au Yukon. Je crois que certaines difficultés sont survenues, mais que le ministre a dit qu'il verrait ce qu'on pourrait faire dans cette région. Y a-t-il eu quelque enquête et dans quelle situation se trouvent ces anciens combattants au Yukon?

**L'hon. M. Gregg:** Oui. Si tous les crédits relatifs à la loi sur les terres destinées aux anciens combattants avaient d'aussi heureux effets que celui-là, j'en serais fort aise. Ce fut, je crois, trois semaines après la dissolution du comité des affaires des anciens combattants que le directeur de la loi sur les terres destinées aux anciens combattants et mon adjoint parlementaire prirent l'avion pour le Yukon. Là-bas, ils consultèrent, je crois, M. Black et les associations d'ex-militaires. J'ai accusé ces derniers d'interpréter trop largement la loi et certaines mesures législatives relevant du ministère des Mines et Ressources. Néanmoins, le ministère de la Justice a déclaré qu'on pouvait trouver une formule les autorisant à obtenir ce qu'ils voulaient, non pas en vertu de l'article visant les petits domaines, mais sous l'empire de dispositions semblables relatives à l'acquisition de terres provinciales.

**M. Brooks:** Ils pouvaient avec le temps devenir propriétaires du terrain?

**L'hon. M. Gregg:** Oui. Le député peut être assuré que les anciens combattants de là-bas sont tous fort heureux.

**M. Brooks:** Je remercie le ministre de ses renseignements.

(Le crédit est adopté.)

Établissement de soldats et loi sur les terres destinées aux anciens combattants—

547. Pour rembourser le gouvernement anglais des pertes subies dans la réalisation du projet d'établissement de 3,000 familles britanniques, entente conclue le 20 août 1924, et dans l'établissement de 500 familles britanniques au Nouveau-Brunswick, entente du 4 août 1927 et du 27 août 1935, \$25,000.

**M. Brooks:** Cet article a trait à quelques colons du Nouveau-Brunswick amenés de la métropole il y a 20 ou 25 ans. Je m'étonne fort de constater que nous payons, semble-t-il, encore \$25,000 chaque année à la Grande-Bretagne à l'égard de ces colons. Le ministre pourrait-il nous donner des éclaircissements. Je croyais que ces gens avaient acheté leur ferme depuis longtemps. Quelques-uns sont grands-pères et voient grandir leurs petits-enfants sur la ferme.

**L'hon. M. Gregg:** Il s'agit de colons sans service militaire arrivés en 1929.

**M. Brooks:** En 1927, je crois.

**L'hon. M. Gregg:** On me dit que cet article vise à rembourser ou à continuer de rembourser le gouvernement du Royaume-Uni de certaines dépenses à leur égard. Quand il faut vendre une propriété le gouvernement canadien et le gouvernement du Royaume-Uni, au pro rata de la mise de fonds initiale, prennent à leur charge toute perte subie. Cet article a pour but d'acquitter notre part.

**M. Brooks:** Était-ce une entente tripartite?

**L'hon. M. Gregg:** Oui.

**M. MacInnis:** Je constate que 3,000 familles ont été amenées en 1924 et 500 plus tard. Combien de ces familles sont établies sur la terre et combien de temps dureront les versements de cette nature?

**L'hon. M. Gregg:** Le 31 mars de l'année courante, il y avait 593 de ces contrats en vigueur. D'où il ne suit pas qu'il n'en reste que 593. Je n'ai pas le nombre global de ceux qui sont sur des fermes, parce que nous cessons de nous en occuper lorsque les contrats sont remplis.

**M. Wright:** Combien de temps faudra-t-il maintenir ce versement annuel de \$25,000?

**L'hon. M. Gregg:** Je ne saurais dire. Tout dépend; jusqu'à l'exécution des contrats. Je n'ai pas ici les dates exactes des contrats, ni des sursis accordés.

**M. Wright:** Le ministre pourrait nous révéler plus tard les détails relatifs au montant payé à l'égard de l'établissement de ces 3,000 familles et aux sommes que nous devons encore.

**L'hon. M. Gregg:** Je m'en ferai un devoir.